

Bibliothèques Municipales - Gestion du réseau documentaire bisontin - Convention avec l'Université

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté, dans le cadre d'une collaboration déjà ancienne, ont mis en place un réseau documentaire commun afin d'offrir à la population bisontine dans son ensemble les richesses de leurs fonds par un catalogue unique.

Les bibliothèques municipales de la Ville de Besançon et le Service commun de documentation de l'Université de Franche-Comté sont les membres fondateurs de ce réseau créé en 1993.

Cette collaboration offre la possibilité d'un travail partagé et concerté entre les deux institutions. Elle facilite la coordination des politiques d'acquisition des documents et les rend plus rigoureuses et cohérentes grâce à un seul logiciel de gestion des bibliothèques et un seul réseau de cédéroms.

Ce réseau fonctionne à présent depuis quelques années. Il est, en outre, de plus en plus souvent sollicité par d'autres institutions qui souhaitent le rejoindre.

Il devient opportun d'officialiser :

- par une convention l'existence de ce réseau ainsi que les modalités de sa gestion,
- par une «charte d'utilisation» l'adhésion de nouvelles structures, présentée en annexe de la convention.

Cette convention vise :

- à déterminer le cadre d'utilisation du système informatique et du réseau de cédéroms partagé,
- à préciser la collaboration des membres fondateurs (Bibliothèques Municipales et Bibliothèque Universitaire) au sein du Réseau Documentaire Bisontin,
- à permettre d'envisager de nouvelles demandes d'adhésion au réseau.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que les documents annexes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 août 1999.